**Zeitschrift:** Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum
**Herausgeber:** Forum Helveticum
**Band:** 5 (1993)

**Artikel:** Les services publics : entre le débat politique et la réalité
**Autor:** Couchepin, Pascal
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-833060

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

PASCAL COUCHEPIN

# DIE ZUKUNFT DES ÖFFENTLICHEN DIENSTES IN DER SCHWEIZ

# LE SERVICE PUBLIC EN SUISSE -INTERROGATIONS SUR L'AVENIR

## Les services publics : entre le débat politique et la réalité

Pascal Couchepin

Le parti radical, en lançant il y a quelques années le slogan «moins d'Etat, plus de liberté», n'imaginait pas le succès durable de la formule et aussi la contestation qu'elle allait provoquer. Il est vrai que ce slogan contient tout ce qu'il faut pour lancer un débat. Il est simple. Donc chacun peut y ajouter sa dose d'interprétation. Il met en opposition deux mondes en valeurs: celles collectives représentées par l'Etat et celles relevant de l'individu. Donc chacun, au gré de ses choix politiques, de son tempérament, des circonstances, peut en tirer profit pour réfléchir, développer ses thèses ou polémiquer. Ce slogan contient enfin une large part d'expériences vécues par le citoyen qui se sent menacé par la multiplication des règlements destinés à faire son bonheur. Enfin, comme il convient à tout bon slogan, il accentue le trait. Il exagère. Si tel n'était pas le cas, on devrait en conclure que le groupement pour une Suisse sans armée contribue au développement des libertés en supprimant une activité importante de l'Etat, celle qui consiste à assurer la sécurité extérieure par l'armée. Ce slogan a fort heureusement lancé le débat sur le rôle de l'Etat et des services publics. Malheureusement, il a aussi parfois obscurci en créant des réflexes conditionnés entre une gauche qui s'est autoproclamée défenseur de l'Etat et une certaine droite qui voit dans l'Etat l'ennemi à combattre.

Ce qui est vrai c'est que notre conception de l'Etat est en crise. L'Etat veilleur de nuit, gardien de l'ordre public, à l'intérieur par la police, et en face à l'extérieur par l'armée, était un concept minimum innocent. Depuis le 19e siècle, le rôle de l'Etat s'est développé dans toutes les directions. Il est devenu responsable du développement des infrastructures collectives, de l'éducation et de l'enseignement, de la sécurité sociale, de l'approvisionnement, de la solidarité à tous les niveaux, y compris au niveau international. Certains voudraient lui donner de nouvelles compétences en matière de recherche, de promotion concrète de l'égalité sociale, dans le domaine de la vie économique. L'Etat est pour beaucoup une sorte de lieu d'espoir comme l'était l'école au début de l'enseignement public et obligatoire. Il devient un lieu d'exigences jamais satisfaites d'où la déception, la désillusion qui se manifestent par des critiques et parfois le rejet de tout ce qui vient de l'Etat et de ce que l'on nomme aujourd'hui la classe politique. Ces désillusions rejaillissent sur l'administration.

La crise s'exprime dans la contestation du noyau dur de l'activité de l'Etat. Qui aurait imaginé, il y a dix ans encore, qu'une initiative tentant à supprimer pratiquement une partie de l'armée, l'aviation, aurait une chance de succès?

Mais la contestation concerne surtout l'activité plus large de l'Etat, celle qui consiste à fournir des prestations.

Le débat sur le rôle de l'Etat est inévitable, et cela en dehors de toute idéologie. Cette dernière, qu'elle soit pro ou anti-étatique, freine l'approche de la réalité qui impose une discussion, et cela pour plusieurs raisons.

Il y a tout d'abord l'évolution des techniques et l'internationalisation des relations. Le monopole des télécommunications est plus sûrement remis en cause par la possibilité de jouer des lignes à l'extérieur du pays que par une éventuelle croisade anti-étatique. A l'intérieur du pays, la création souvent par des pouvoirs publics de réseaux câblés à large bande, avec des capacités inutilisées, suscite aussi la remise en cause du monopole.

Dans le domaine de la réglementation du travail, la libre circulation des biens rend caduques certaines règles légales destinées à protéger le travailleur mais qui, en réalité, le désavantagent en risquant de provoquer la disparition des postes de travail.

Mais en sens inverse, l'Etat ne doit-il pas avoir un rôle plus actif dans d'autres circonstances? En France, les filiales d'une société suisse ne reçoivent des commandes de l'Etat français ou de ses entreprises que dans la mesure où elles accroissent leurs exportations à partir de la France ou encore si elles déplacent des activités de recherche vers la France. Notre Etat n'est-il pas trop discret en ce domaine?

Le deuxième élément qui impose une réflexion sur le rôle de l'Etat est évidement le coût de l'activité étatique. Le thème est suffisamment actuel pour n'avoir pas besoin d'être développé. Mais tous les responsables politiques, à tous les niveaux de l'Etat, constatent que l'une des causes de difficulté à trouver des solutions aux problèmes financiers réside dans la rigidité des structures administratives notamment dans le domaine salarial. Une partie des oppositions à la privatisation des activités étatiques est clairement le fruit d'intérêts corporatistes. En sens inverse, une des motivations pour la privatisation est d'y échapper.

La crise de l'Etat vient aussi bien sûr d'une réflexion sur l'efficacité de son activité. Mais là l'expérience montre que le jugement doit être nuancé. Une enquête de l'OCDE a démontré que la privatisation n'apportait pas en soi une augmentation de l'efficacité. Ce qui compte avant tout c'est le mode d'organisation de l'entreprise, son autonomie, sa capacité de décider sans frein inutile institutionnel. British Steel et British Airways ont été plus efficaces dans la période qui a précédé leur privatisation que lorsqu'ils sont devenus société de droit privé. Juste avant la privatisation, ils bénéficiaient déjà des libertés et de l'esprit d'une entreprise privée.

Pour un politicien de milice à cheval entre le privé et le public, le débat sur le rôle de l'Etat doit être plus pragmatique. Ni la passion étatique, ni la passion anti-étatique n'apportent de bonne solution. N'est-ce pas le moment de reprendre le débat à partir d'une autre notion, celle de service public? Les Français l'utilisent couramment, les Suisses beaucoup moins. Il désigne, selon Pierre Moor, professeur de droit administratif: «Une activité administrative tendant à la satisfaction d'un besoin social que les activités du service privé ne suffisent pas à satisfaire, activité qui consiste généralement en prestation offerte aux administrés: enseignement, transport public, distribution d'eau et d'énergie.» Il n'est pas dit que l'Etat soit le plus apte en toute circonstance à fournir au meilleur prix et avec le plus d'efficacité tel ou tel service public. Mais auparavant, il faudrait définir, dans le cadre de

chaque communauté communale, cantonale et fédérale, ce qui relève du service public et ce qui n'en relève pas. On ne peut invoquer le service public sans dire son contenu. Après, le problème des moyens pour le satisfaire devient secondaire.

Je conclus en formulant quelques remarques qui résument mon propos.

1. Le débat politique sur la privatisation, en provoquant des crispations, bloque souvent la solution des problèmes.
2. L'Etat est en crise du fait de l'internalisation des relations, des progrès techniques, de coûts et des interrogations sur son efficacité.
3. Une partie importante des résistances à la discussion sur le rôle de l'Etat provient de la défense d'intérêts corporatistes.
4. Pour désamorcer les réflexes conditionnés, il faudrait à l'avenir s'interroger en priorité sur la définition et l'étendue des services publics souhaités par la société.
5. Les services publics que réclame une société peuvent faire l'objet d'un nouveau contrat social. Le mode d'organisation et la forme juridique sont secondaires. Le mode de financement est prioritaire (régionalisation avec ou sans solidarité entre régions).